REGLEMENT DE LA CONSULTATION

« PHASE PRESELECTION DES CANDIDATURES »

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

CONCEPTION-REALISATION

2 et 4 HENDAYE à Nantes

Construction d'un immeuble de 60 logements avec une crèche en RDC et réhabilitation d'un plot de 48 logements

---

Date et heure limites de **réception des candidatures :**

Lundi 21 décembre 2026 à 16H30 au plus tard

NANTES MÉTROPOLE HABITAT
Office Public de l'Habitat de la Métropole Nantaise
26 Place Rosa Parks
BP 83618
44036 NANTES CEDEX 1

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet : Programme du projet 3
1.2 - Mode de passation 5
1.3 - Type et forme de contrat 5
1.4 – Différentes étapes de la procédure comprenant les deux phases (candidatures et offres) 5
1.5 - Décomposition de la consultation 6
1.6 - Nomenclature 6
2 - Conditions de la consultation 6
2.1 - Délai de validité des offres 6
2.2 - Conditions de participation des concurrents 6
2.3 - Conditions particulières d'exécution 7
3 - Conditions relatives au contrat 8
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 8
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 8
4 – Documents relatifs à la candidature disponibles via le profil acheteur 8
5 - Présentation des candidatures 8
Documents à produire pour la phase candidature 8
6 - Primes 10
7 - Conditions d'envoi des plis dématérialisés 11
Transmission des plis pour la phase candidature 11
7.1 - Transmission électronique 11
8 - Examen des candidatures 12
8.1 - Sélection des candidatures 12
8.2 – Les critères relatifs à la candidature sont : 12
9 - Examen des offres 13
10 – Accès au dossier de consultation pour les candidats admis à déposer une offre 13
11 - Renseignements complémentaires 14
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
11.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1- Objet : Programme du projet

La présente consultation concerne une opération lancée en marché global de conception-réalisation :

NANTES - 2 ET 4 RUE HENDAYE
CONCEPTION-REALISATION
CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 60 LOGEMENTS (R+9) AVEC UNE CRECHE EN RDC ET REHABILITATION D'UN PLOT DE 48 LOGEMENTS (T1BIS)

La présente consultation a pour objet, la désignation d'un groupement qui sera chargé de mener les études de conception, d'assurer la réalisation des travaux, le suivi du chantier, le pilotage et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Conception-réalisation pour une opération mixte :
1) La construction d'un immeuble R+9 comprenant 60 logements et une crèche
2) La réhabilitation d'un immeuble R+4 de 48 logements T1 bis

Lieu d'exécution : Nantes
2 et 4 rue d'Hendaye

Ce marché global de conception-réalisation est passé en application des articles L 2171-1, L 2171-2, L 2171-7, R 2171-1, R 2171-15 à R 2171-22 du Code de la Commande Publique.
Cette conception-réalisation vise à la fois la construction et la réhabilitation de logements locatifs aidés par l'Etat avec un engagement contractuel portant sur l'amélioration de l'efficacité énergétique ainsi que la construction de logements locatifs aidés par l'Etat.

A. Contexte du projet

Dans le cadre de sa politique de développement patrimonial et de l'amélioration de son patrimoine, Nantes Métropole Habitat a engagé une action de transition des immeubles vétustes situés au 2 et 4 rue d'Hendaye à Nantes, au sein du quartier du Clos-Toreau.

Construit dans les années 70, afin d'y accueillir respectivement la maison-relais et le foyer logements personnes âgées géré par le CCAS, ces deux immeubles (R+4) de 2 170 m², sont composés de logements de petites typologies.

L'immeuble situé au n° 2 est actuellement muré et sécurisé. Les études pour sa déconstruction sont en cours, la démolition est prévu courant du 3ème trimestre 2027, laissant place à un foncier pour une nouvelle construction.

L'immeuble situé au n°4 est occupé par une association en charge d'hébergement d'urgence. Compte tenu des conditions d'habitabilité, il a été convenu que la structure d'accueil fermera ses portes pour la fin mars 2027, permettant de réaliser les travaux de restructuration en site vide.
Le programme vise à proposer une nouvelle offre de logements sur ce secteur du Clos-Toreau compte tenu du contexte en quartier prioritaire au titre de la politique de la ville.

B. Objectifs attendus du projet

Ce projet devra répondre à plusieurs objectifs :

Une construction neuve :

L'immeuble en R+9 sera composé de :
- 40 logements locatifs sociaux PLS sur la base de 2 298 m² de surface habitable
- 20 logements en accession abordable BRS sur la base de 1 020 m² de surface habitable
- 30 places de stationnements
- Un ERP de type R (crèche) en RDC pour une surface de 400 m² et 100m² d'extérieur

Le niveau de performance énergétique de la partie neuve est conforme à la réglementation RE2020 (seuil en vigueur).

Une réhabilitation du 4 Hendaye :

L'opération consiste à la réhabilitation en site inoccupé, de 45 logements en conservant les typologies existantes (T1 bis) et la restructuration des locaux du RDC en 3 logements (1 T1bis et 2 T2bis).

Afin de répondre aux enjeux et aux orientations retenues, il est proposé le programme de travaux suivants :

- **Clos-couvert :** ITE, Etanchéité terrasse, désenfumage et protection collective, Menuiseries et occultations extérieures

- **Parties communes :**
  - Isolation thermique plancher des locaux, création d'un SAS thermique dans le hall
  - Remplacement du système plancher chauffant par radiateurs EC basse température
  - Amélioration de la sécurité incendie
  - Remplacement des équipements : ascenseur, ventilation, interphonie
  - Embellissement des parties communes
  - Réfection des réseaux

- **Logements :**
  - Mise en sécurité électrique + remplacement tableau et appareillages
  - Remplacement des sanitaires
  - Réfection des sols
  - Réfection des peintures

Dans le cadre de cette opération, Nantes Métropole Habitat souhaite favoriser les dispositions suivantes :

- Minimiser l'impact carbone du bâtiment sur l'ensemble de son cycle de vie et favoriser son appropriation par les habitants performance E3C1
- L'engagement d'une démarche de réemploi
- La gestion et le management de l'ensemble du projet devront se faire sur la base de la méthode BIM (format natif et IFC). L'analyse des différentes phases études et travaux fera l'objet de revues de projet animées via la maquette numérique. La finalité étant de disposer d'un DOE numérique exploitable par les services de NMH

C. Planning Prévisionnel

- **PROCEDURE DE CONSULTATION**

Réception des candidatures	Décembre 2027
Jury de présélection des candidatures	Janvier 2027
Envoie du DCE aux groupements pré-sélectionnés	Février 2027
Séances de questions/réponses – visite de site	Février 2027
Remises offres initiales	Avril 2027
Notification du marché global	Septembre 2027

* La maitrise d'ouvrage se réserve le droit de réaliser plusieurs tours de négociations et de décaler de fait le présent planning.

- **CONCEPTION**

Dépôts des autorisations d'urbanisme	1er trimestre 2028
OS démarrage travaux	3ème trimestre 2028

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : **la procédure avec négociation**. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 – Différentes étapes de la procédure comprenant les deux phases (candidatures et offres)

La mise en concurrence se déroulera selon les étapes suivantes :

- La remise des candidatures par les groupements ;
- L'examen et la sélection des candidatures ;
- L'envoi d'un courrier d'invitation à soumissionner aux candidats retenus ;
- La remise des offres initiales par les groupements sélectionnés ;
- La négociation des offres initiales selon diverses modalités possibles (plateforme de dématérialisation et réunions) avec les soumissionnaires admis ;
- La transmission des offres finales par les soumissionnaires ;
- L'examen des offres définitives et leur classement ;
- L'attribution du marché global de conception réalisation

- **1ère étape – La remise des candidatures par les groupements**

Les candidats doivent remettre l'ensemble des documents figurant à l'article 5 du présent règlement de consultation.
Les dossiers de candidatures doivent être transmis avant la date et heure indiqués en page de garde du présent règlement de consultation.

- **2ème étape – L'examen et la sélection des candidatures**

Les candidatures sont examinées dans les conditions prévues aux articles R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique, avec contrôle des garanties professionnelles, techniques et financières des candidats.
La sélection des candidats est ensuite effectuée sur la base de critères de sélection énumérés à l'article 10.2 du présent règlement de la consultation.
En application des critères de sélection, le jury dresse un procès-verbal d'examen des candidatures et formule un avis motivé sur la liste des candidats à retenir.
Les candidatures seront ensuite examinées par la CAO.
Conformément à l'article R. 2142-18 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur arrête la liste des candidats invités à poursuivre la procédure.

- **3ème étape – L'envoi d'un courrier d'invitation à soumissionner aux candidats retenus**

Conformément à l'article R. 2144-8 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur invite simultanément et par écrit les candidats admis à soumissionner.
L'invitation à soumissionner comprend les informations listées à l'article R. 2144-9 du Code de la commande publique.

- **4ème étape : La remise des offres initiales par les groupements sélectionnés**

Les soumissionnaires seront invités à remettre une offre, à une date limite.
Les offres sont transmises dans les conditions fixées à l'article 8 du présent règlement de la consultation.

- **5ème étape : Négociation des offres initiales avec les soumissionnaires admis**

Après réception des offres, les offres non recevables sont écartées et les candidats sont invités à la négociation de leur offre initiale.
Les négociations pourront notamment être effectuées par le biais de la plate-forme électronique et de réunions.

- **6ème étape – L'examen des prestations, l'audition des groupements et le classement des projets**

A l'issue des auditions, le jury se prononcera sur l'examen des prestations avec avis motivé.
Le marché sera attribué suite à la CAO et au vu de l'avis du jury.

1.5 - Décomposition de la consultation

Il s'agit d'un marché global associant la conception et la réalisation. Par nature, ce marché global ne peut être alloti.

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71200000-0	Services d'architecture
71320000-7	Services d'ingénierie et de conception technique
45262700-0	Travaux de transformation de bâtiments
45454100-5	Travaux de réfection
45211340-4	Travaux de construction d'immeubles collectifs
45211350-7	Travaux de construction de bâtiment à fonction multiples

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres définitives.

2.2 - Conditions de participation des concurrents

Il est interdit à l'entreprise générale (ou au mandataire du groupement d'entreprises) ainsi qu'au **maître d'œuvre** de présenter plusieurs candidatures en qualité de membres de plusieurs groupements.

Cette clause d'exclusion ne s'applique pas aux autres bureaux d'études.

Le mandataire du groupement sera, tant en phase conception qu'en phase réalisation, l'entreprise générale ou le mandataire désigné par le groupement d'entreprises.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : **Groupement conjoint avec mandataire solidaire.**

Au regard de l'ampleur et la complexité technique du marché et conformément à l'article R. 2142-22 du Code de la Commande Publique, cette forme de groupement est exigée par l'acheteur pour assurer la bonne exécution du marché de travaux tant dans sa phase études que dans sa phase suivi de chantier.

Le groupement comprendra à minima :

- **Une entreprise générale ou un groupement d'entreprises,**

- **Un architecte ou un cabinet d'architectes** (architecte DPLG, DESA, DEA + HMONP ou équivalent inscrit au tableau de l'ordre)

- **Une équipe d'ingénierie (plusieurs BET ou un BET pluridisciplinaire**) pour compléter les compétences exigées au sein du groupement.

Le groupement devra au minimum réunir et pouvoir justifier en son sein des autres compétences suivantes : **Structure, fluides, thermique avec la qualification OPQIBI 1905 avec reconnaissance « RGE études » ou équivalence et physique du bâtiment (STD et étude hygrométrique des parois), ACV, économie de la construction, paysagiste, VRD, et un ou des bureau(x) d'études ayant une compétence amiante et plomb et un bureau d'études ayant une compétence en économie circulaire et réemploi.**

Dans un souci de recherche de la meilleure qualité architecturale et technique du projet, le maître d'ouvrage portera une attention particulière à la composition du groupement, et particulièrement **aux conditions d'un partenariat équilibré au sein du groupement entre l'entreprise générale (ou groupements d'entreprises) mandataire et l'architecte du groupement.**

Les compétences ci-dessus sont obligatoires et seront clairement exprimées dans la candidature sous peine d'exclusion.

2.3 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions particulières d'exécution :

Le groupement sera soumis aux exigences particulières suivantes :

- Application a minima de la charte chantier éco-responsable de Nantes Métropole Habitat
- Application de la charte intervention en site occupé
- Port obligatoire de la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP
- Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté (heures minimums pour les prestations intellectuelles et heures minimum pour les travaux seront fixées ultérieurement)
- Obligation de proposer une opération justifiant l'utilisation de matériaux biosourcés notamment pour l'isolation et de proposer une réflexion bioclimatique
- Obligation de proposer une opération sobre en matière de déconstruction et de s'inscrire dans une démarche de conservation et réemploi

Autres conditions d'exécution :

- Obligation de résultat sur les coûts
- Obligation d'atteinte des objectifs de performance énergétique
- Obligation de conserver et revaloriser un patrimoine bâti remarquable
- Capacité à travailler à proximité ou sur des matériaux contenant de l'amiante
- Optimisation de la qualité d'usage pour les locataires
- Optimisation des délais et de l'installation de chantier pour réduire les nuisances dans un secteur urbain très contraint et respect du planning prévisionnel
- Obligation de de proposer une opération sobre (réemploi, déconstruction raisonnée, matériaux biosourcés)
- Obligation de faciliter l'exploitation et la maintenance futures de l'opération

Les attentes du Maître d'ouvrage listées de manière non exhaustive ci-dessus seront détaillées dans le dossier de consultation remis ultérieurement aux groupements dont la candidature aura été sélectionnée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail sera présenté dans les pièces de la consultation – Phase offres.
Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations

2.5 - Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 20 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée globale prévisionnelle du marché est de **36 mois**, à compter de la date de notification du marché.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Subventions, Emprunts, Fonds propres.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 – Documents relatifs à la candidature disponibles via le profil acheteur

Pour la phase candidature, les documents suivants sont mis à disposition **via le profil acheteur de NMH :**

https://www.nmh.fr/Espace-Entreprise/L-espace-marches-publics-de-NMH/Avis-de-publicite-et-Dossiers-de-consultation :

- **Le présent règlement de consultation phase « remise candidatures »**
- **Le fichier Excel de présentation du groupement**
- **Le fichier Powerpoint de présentation des références**
- **Le formulaire DC1 – Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants**
- **Le formulaire DC2 – Déclaration du candidat individuel et membre du groupement**
- **La fiche signalétique fournisseur (FSF)**

5 - Présentation des candidatures

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les candidatures et les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans la candidature et dans l'offre.

Documents à produire pour la phase candidature

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3, R. 2143-4 et 2143-16 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner prévus aux articles L2341-5, L2341-6 et L2141-12 du Code de la Commande Publique (DC1) **Déclaration sur l'honneur (mentionnant qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.**	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants (Formulaire DC1 mis à jour 2019) Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.	Non
Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (Formulaire DC2 mis à jour 21 novembre 2023)	Non
Uniquement pour le mandataire du groupement et le maître d'œuvre : **Bilans ou extraits de bilans**, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Uniquement pour le mandataire du groupement et le maître d'œuvre : La **fiche signalétique Fournisseurs** (à télécharger)	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Présentation des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de même nature que celle du marché **à fournir pour chaque membre du groupement**	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années **à fournir pour chaque membre du groupement**	Non
Déclaration indiquant l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché **à fournir pour chaque membre du groupement**	Non
L'entreprise générale (ou le groupement d'entreprises) devra télécharger sur le site de Nantes Métropole Habitat (via AWS) les deux documents servant de support à la présentation de la candidature et des références et devra les faire compléter également par l'architecte du groupement Ainsi : **Pour l'entreprise générale (ou le groupement d'entreprises) :** Liste de **3 références** d'ampleur et de complexité comparables (à la fois en construction neuve et en réhabilitation, intégrant un ERP de type J ou de type R ou de type U) en cours de livraison ou exécutées au cours des **7 dernières années** *indiquant :* - *le nom de l'opération,* - *la nature des travaux exécutés en réhabilitation détaillant les travaux (y compris désamiantage)* - *la dévolution du marché (Conception-réalisation)* - *les critères environnementaux,* - *la performance énergétique (exprimée en KWH ep/m²shon/an et étiquette DPE),* - *l'adresse,* - *le montant des travaux en euros/HT pour la réhabilitation* - *le coût de construction m² SHAB (tout compris VRD, fondations, EV compris) pour la construction neuve*	Non

- *le nombre de logements,* - *le délai global d'exécution,* - *la date de réalisation* - *le nom de l'architecte* - *la dénomination du maître d'ouvrage.* **Pour l'architecte du groupement :** Liste de **3 références** d'ampleur et de complexité comparables (à la fois en construction neuve et en réhabilitation, intégrant un ERP de type J ou de type R ou de type U) en cours de livraison ou exécutées au cours des **7 dernières années** *indiquant :* - *le nom de l'opération,* - *la nature des travaux exécutés en réhabilitation détaillant les travaux (y compris désamiantage)* - *la dévolution du marché (Conception-réalisation)* - *les critères environnementaux,* - *la performance énergétique (exprimée en KWH ep/m²shon/an et étiquette DPE),* - *l'adresse,* - *le montant des travaux en euros/HT pour la réhabilitation* - *le coût de construction m² SHAB (tout compris VRD, fondations, EV compris) pour la construction neuve* - *le nombre de logements,* - *le délai global d'exécution,* - *la date de réalisation* - *la dénomination du maître d'ouvrage.* ***Il est à noter que dans le cadre d'une association d'architectes,*** ***2 références seront ainsi dédiées à l'architecte principal et 1 à l'architecte associé.*** **Document support « Présentation groupement » à compléter exhaustivement et à fournir sous son format original, soit Excel** **Document support « Présentation références » à compléter exhaustivement et à fournir sous son format original, soit Powerpoint**	
Les autres membres du groupement devront sélectionner les **3 meilleures références** en cours de livraison ou exécutées parmi l'ensemble des références de ceux-ci, au-cours des **7 dernières années.**	Non

6 - Primes

L'offre qui sera à remettre par les groupements doit être de niveau APS et chaque offre déclarée conforme sera rémunérée dans les conditions prévues aux articles R.2171-19 à 2171-22 du Code de la Commande Publique.

Montant de la prime attribuée : 40 000,00 €HT par candidat ayant remis une offre finale conforme.

Dans le cas où une offre serait incomplète, ne répondrait pas au programme ou ne respecterait pas le budget, une réduction ou la suppression de la prime pourra être effectuée par le maître de l'ouvrage.

Par ailleurs, la rémunération de l'attributaire du marché tiendra compte de la prime qu'il a reçue.

Modalité de versement de la prime : Pour recevoir la prime, le candidat devra transmettre au maître d'ouvrage une facture précisant si la totalité de la prime doit être versée au mandataire ou si elle est répartie entre les membres du groupement (dans ce cas un tableau de répartition de la prime est à transmettre accompagné des relevés d'identité bancaire et des factures de chaque membre concerné).

7 - Conditions d'envoi des plis dématérialisés

Transmission des plis pour la phase candidature

Les plis dématérialisés devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document

Nantes Métropole Habitat **via son profil acheteur :** http://www.nmh.fr met à disposition des entreprises une **plateforme de dématérialisation (AWS-ACHATS).**

Cette plateforme centralisera donc tous les échanges liés à un marché public entre les fournisseurs et NMH (dépôts des candidatures et/ou des offres, questions/réponses en cours de consultation, phases de négociation, envois des différents courriers (rejet, attribution, notification des marchés et des avenants).

IMPORTANT : L'adresse courriel renseignée par votre entreprise (votre identifiant) sera également l'adresse courriel qui servira pour ces échanges, **nous vous demandons donc d'être vigilants sur l'enregistrement de cette adresse**.
Par ailleurs, vous pouvez bénéficier d'une **veille gratuite** sur les consultations lancées par Nantes Métropole Habitat en créant votre compte fournisseur et en choisissant les domaines d'activités sur lesquels vous souhaitez être alerté.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : **http://www.nmh.fr.**

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

7.2- Copie de sauvegarde

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise **par courrier recommandé** à l'adresse suivante :
NANTES METROPOLE HABITAT - Service Commande Publique - 26 place Rosa Parks - bp 83618 - 44036 NANTES CEDEX 01

AFFAIRE N° 26.096

2 et 4 HENDAYE
NE PAS OUVRIR

Service Commande Publique

7.3- Signature électronique

LE FORMAT DE SIGNATURE PADES EST PRECONISE.

POUR LES ENTREPRISES SOUHAITANT SIGNER LES DOCUMENTS DEMANDES DES LE DEPÔT, Il est dans ce cas, obligatoire de signer les documents qui le nécessitent **en amont de leurs dépôts** sur https://www.marches-publics.info/pratique-signature.htm ou avec l'outil de votre choix.

La signature électronique sera exigée uniquement au stade de la contractualisation des offres finales avec les entreprises attributaires.

Pour tous renseignements concernant la signature si vous êtes attributaire de ce marché.
Nous vous invitons à consulter la fiche « signature et dépôt électronique sur AWS Achat en suivant ce lien :
https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_depot-sans-signature.pdf.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais ?).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat

8 - Examen des candidatures

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, Nantes Métropole Habitat peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 – Les critères relatifs à la candidature sont :

Limites concernant le nombre de candidats invités à soumissionner ou à participer :

Nombre minimum : 3

Nombre maximum envisagé : 4

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

- **Capacités financières (20%)** du mandataire du groupement et de l'architecte
- **Capacités techniques (30%)** : moyens humains et matériels du mandataire du groupement et de l'architecte
- **Capacités professionnelles (50%)** : références professionnelles du mandataire du groupement et de l'architecte en privilégiant les opérations réalisées

9 - Examen des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du Code de la Commande Publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont :

Critères
Prix global et forfaitaire réparti par les différents membres du groupement affectés à ce programme (séparant les parties conception et réalisation)
Qualité architecturale, insertion urbaine et paysagère
Caractéristiques techniques de l'offre par rapport aux enjeux programmatiques
Performances en matière de protection de l'environnement
Part d'exécution du marché global que le groupement s'engage à confier à des PME ou à des artisans

La pondération de ces critères d'attribution sera fixée au moment de l'invitation à remettre une offre. Par ailleurs, ces critères d'attribution pourront faire l'objet de sous-critères qui seront détaillés ultérieurement dans le règlement de consultation des offres (transmis uniquement aux groupements présélectionnés).

10 – Accès au dossier de consultation pour les candidats admis à déposer une offre

Chaque candidat admis à déposer une offre recevra un courriel provenant de la plateforme AWS-Achat **(support-entreprises@aws-france.com)** dont l'objet sera « **invitation à répondre ».**

Pour accéder au dossier de consultation, le candidat admis à déposer une offre devra suivre les étapes suivantes :

- Sur le courriel "**Invitation à répondre**", cliquer sur "**ouvrir l'enveloppe**"

- Un nouvel onglet "**ouverture du courrier**" apparait avec une **clé de contrôle**, merci de **copier cette clé de contrôle** et de cliquer sur "**Retirer les pièces communes**"

- Un nouvel onglet "**RETRAIT DE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**" apparait. Renseigner votre **identifiant** et **mot de passe** et **coller la clé de code** dans la partie procédure restreinte, cliquer sur **connexion** puis sur **continuer** puis sur **télécharger DCE**.

La liste des pièces téléchargeables apparait. Télécharger chaque pièce.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du **profil d'acheteur** du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : http://www.nmh.fr

Ou Lien « Correspondre avec l'Acheteur » sur la plateforme de dématérialisation AWS-Achats.
Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des candidatures.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des candidatures.

Renseignement(s) administratif(s) :
NANTES MÉTROPOLE HABITAT
Service Commande Publique
26 Place Rosa Parks
BP 83618
44036 NANTES CEDEX 1
Auprès de :
Christophe LANCIEN
Courriel : correspondance@awsfrance.com

Renseignement(s) technique(s) :
NANTES MÉTROPOLE HABITAT
Service Valorisation du Patrimoine
26 Place Rosa Parks
44036 NANTES CEDEX 1
Auprès de :
Yolène LOUIS
Courriel : correspondance@awsfrance.com

11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Nantes
6 Allée de l'île gloriette
BP 24111
44000 NANTES

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Greffe du tribunal administratif de Nantes
6 Allée de l'île gloriette
BP 24111
44000 NANTES

- Nantes Métropole Habitat
Service Commande Publique